

POUR UN SERVICE PUBLIC DE SANTÉ DE PROXIMITÉ POURQUOI PRIVILÉGIER LES CENTRES DE SANTÉ OU FORMULES PROCHES ?

- COHÉRENCE ÉTHIQUE - PAS DE PROFIT - NON LUCRATIVITÉ de la structure :

Un Centre de santé est en effet une **STRUCTURE ASSOCIATIVE de type service public**, qui ne doit pas faire de profit particulier et qui doit réinvestir seulement pour le service des populations concernées.

- COHÉRENCE FINANCIÈRE :

Des aides publiques ne devraient être accordées qu'à des structures publiques ou assimilées.

Les aides financières apportées à toutes les structures collectives sont positives : meilleur accès aux soins pour les patients, ralentissement de la désertification médicale...

De plus comme toute structure collective (donc y compris les Maisons de Santé) «*l'exercice regroupé pluriprofessionnel*» engendre des économies (Rapport IRDES, n.201, septembre 2014).

- COHÉRENCE SOCIALE ET DÉMOCRATIE ; PARTIR DES BESOINS EXPRIMÉS PAR LES USAGERS EUX-MÊMES :

La population est représentée dans ce regroupement associatif, et peut faire entendre ses besoins : conseils, prévention, soins, convalescence... Notre santé est trop précieuse pour être laissée aux seuls administratifs et spécialistes.

- COHÉRENCE MÉDICALE :

Le **projet médical est élaboré collectivement et démocratiquement**, avec un évident droit de regard des organismes qui, notamment, ont apporté leur soutien financier. Il part donc des besoins, et cible les priorités. Il engage les professionnels à **prendre plus de temps par patient**.

Il prend mieux en compte que l'exercice individuel la **globalité de la santé** (aspects sociaux, écologiques, comportementaux, prévention...).

- SOLIDARITÉ - ACCÈS POUR TOUTES ET TOUS ET AU MOINDRE COÛT :

Un Centre garantit l'accès à la santé au plus faible coût, par exemple en **généralisant le tiers payant intégral** et en **refusant les**

dépassements d'honoraire, et en veillant à pratiquer des tarifs modérés.

- STRUCTURE ADAPTÉE AUX NOUVELLES DEMANDES DES PROFESSIONNELS :

Les actuels futurs médecins veulent aux $\frac{2}{3}$ être salariés, or le salariat est la règle dans les centres.

Les jeunes médecins et ceux en formation sont de plus en plus favorables à l'exercice médical collectif ou de groupe.

Fiche 6 - 29/01/2015